



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES HAUTES-ALPES

Commune de VEYNES

P.P.R.

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Dossier Approuvé - Juillet 2007

Annexé à l'arrêté préfectoral
n°
du

Le Préfet

Service Instructeur : Direction Départementale de l'Équipement
Réalisation : AlpGéorisques

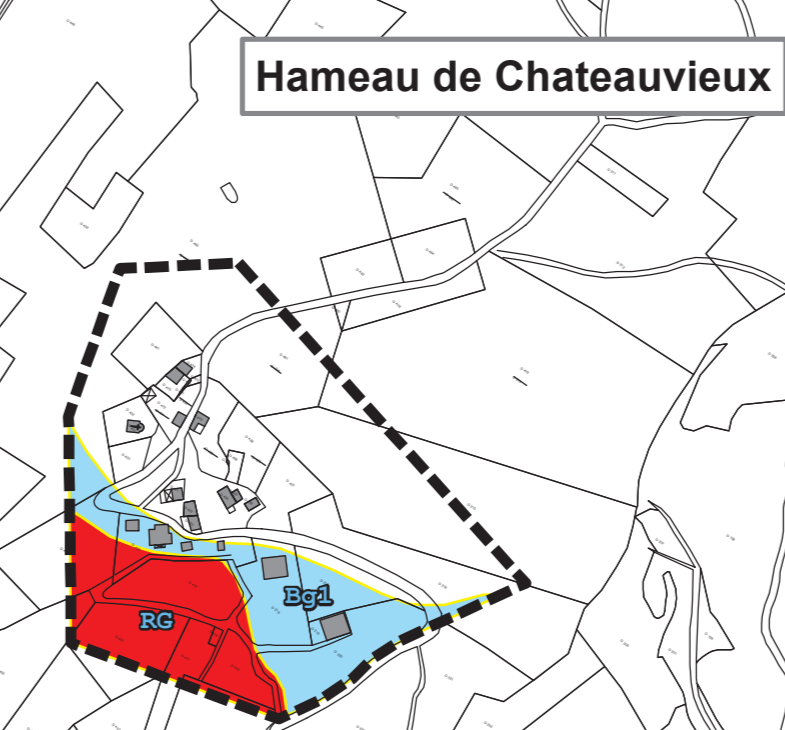
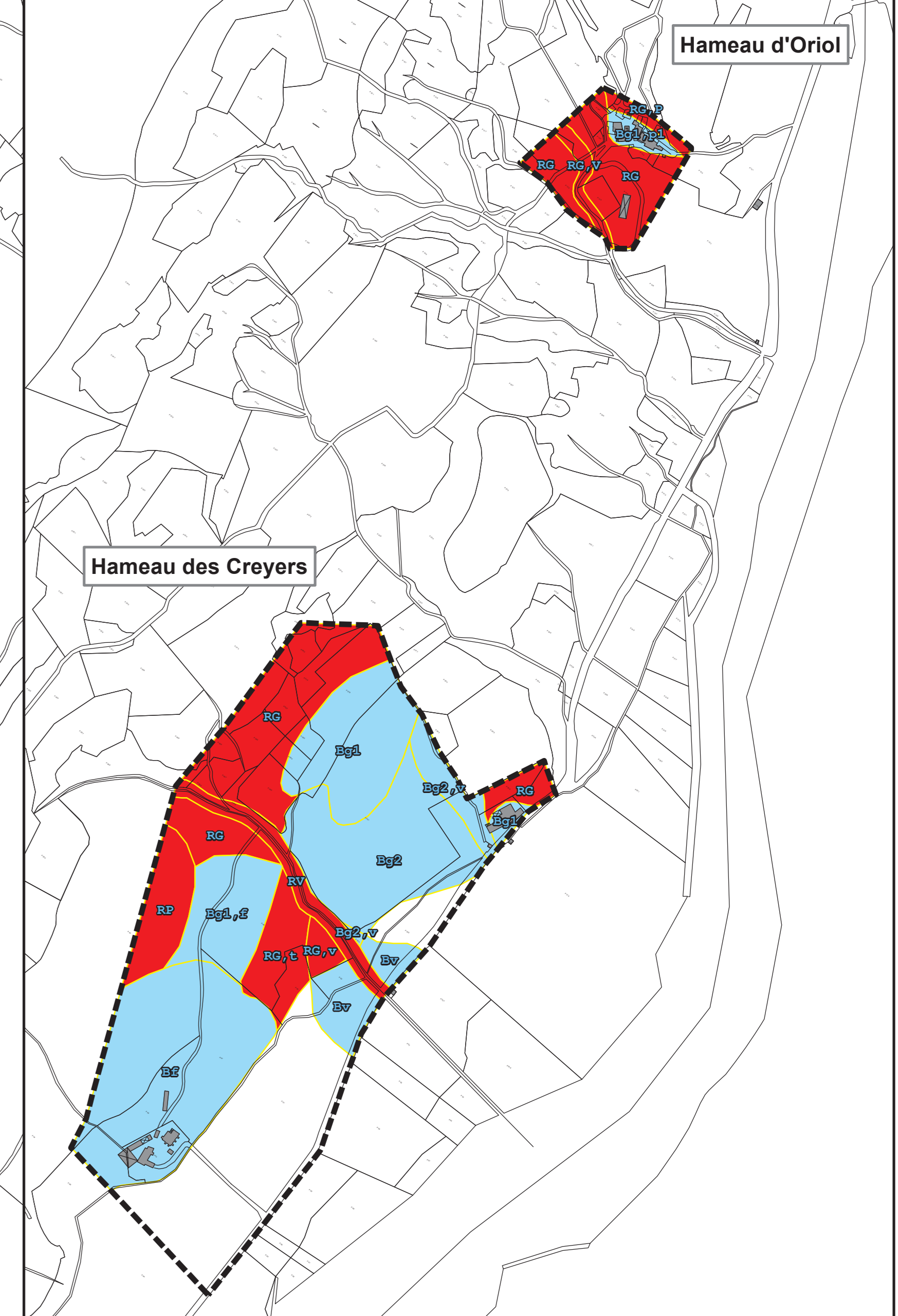
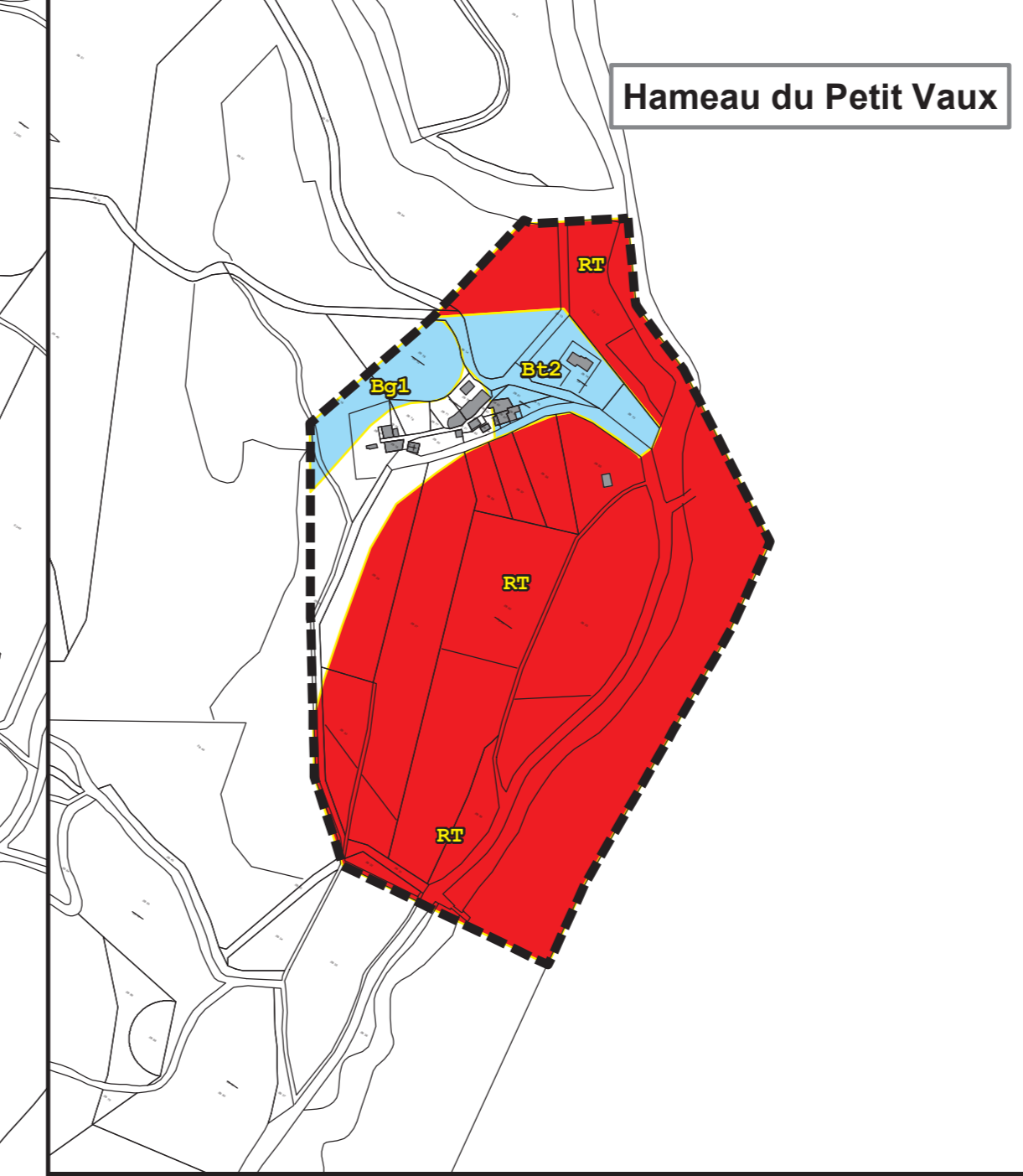
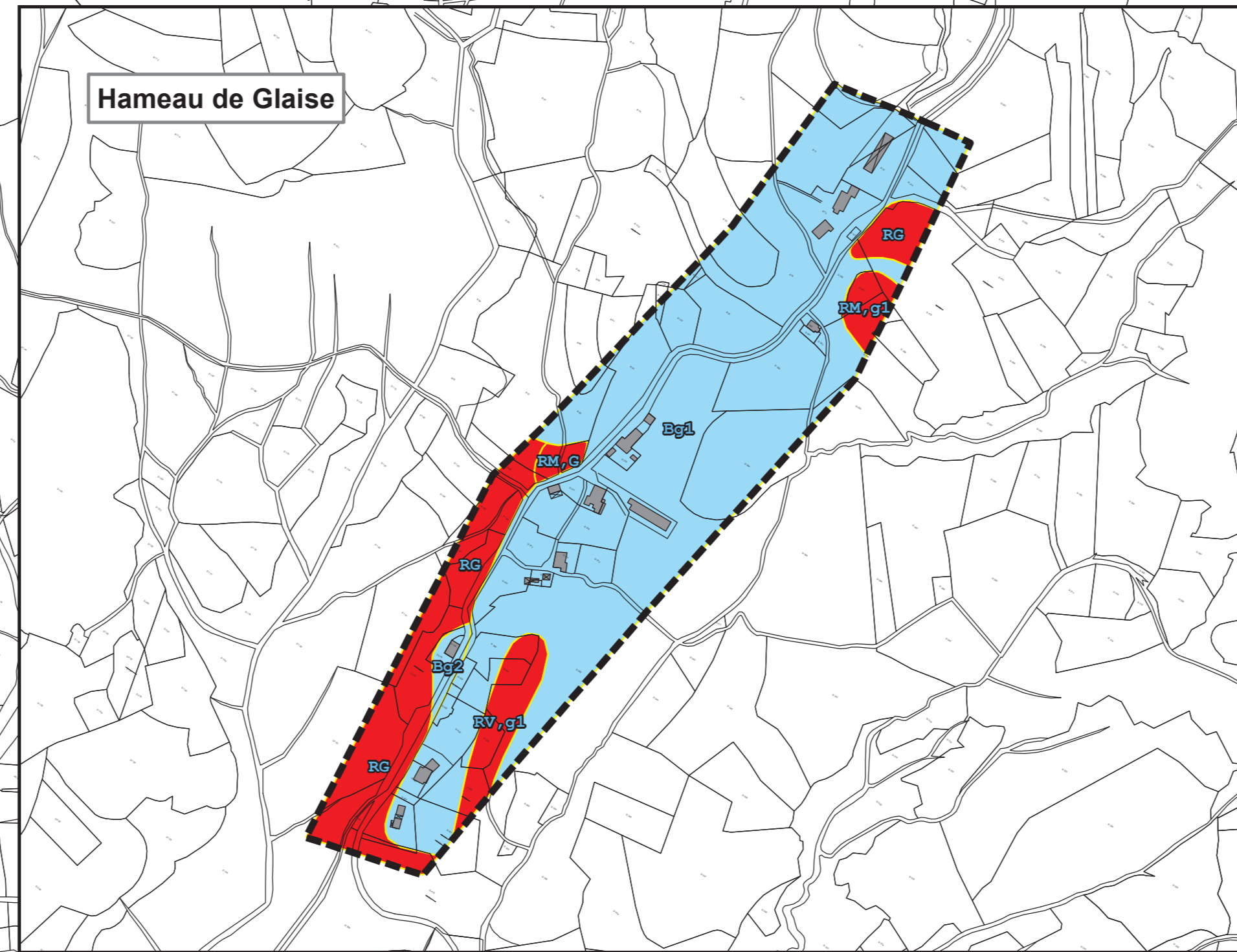
Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
Zones d'interdictions	chutes de blocs
Zones de contraintes faibles	inondation
Zones sans contrainte spécifique	crues torrentielles
	ravissements et
	tassements sur versant
	glissements de terrain
	affaissement

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles
contraintes caractérisé en majuscule pour les autres cas),
éventuellement complété par un indice numérique.

Echelle : 1/5 000



C o m m